



Augmentation charges fixes

Par **LesColocs06**, le **28/09/2011** à **13:30**

Bonjour,

Nous sommes 4 personnes en colocation dans une maison.

Nous avons un loyer de 1600€ + 300€ de charges fixes (piscinier, jardinier) + 280€ charges consommables (edf/eau/electricite).

Notre propriétaire nous a envoyé un tableau pour la régularisation des charges, en notant une régularisation sur les charges fixes également!

Par contre, dans le bail, il est indiqué qu'il s'agit de 300€ de charges récupérables et "provision mensuelle de 300€ pour l'année en cours".

Nous avons donc des informations contradictoires, car dans les échanges de mail avant d'emmenager, il était précisé "charges fixes", ainsi que sur l'annonce que nous avons gardé. Oralement, lors de la visite + signature du bail, notre propriétaire nous a annoncé 300€, sans jamais nous dire qu'il pouvait y avoir d'augmentation.

Dans sa demande de régularisation, cela ferait 38% par rapport à l'année précédente.

Nous aimerions savoir s'il est vraiment en droit de nous réclamer cet argent? Il nous demande donc de payer ~1200€ supplémentaire pour les frais piscine/jardin.

Merci par avance

Cordialement,

Les colocs du 06

Par **mimi493**, le **28/09/2011** à **16:12**

Il s'agit toujours d'avances mensuelles sur charges, régularisables.

Par **cocotte1003**, le **28/09/2011** à **17:40**

bonjour, oui vous devez payer l'ensemble des charges que vous évoquez car se sont des charges locatives. Comme dans tous les baux ce sont des AVANCES sur charges que vous payez tous les mois, cordialement

Par **LesColocs06**, le **28/09/2011** à **18:46**

Merci pour vos réponses rapides!! Ce forum est génial!!

Pourtant son tableau sur la régularisation indique charges FIXES. Donc cela nous étonne qu'il nous réclame de l'argent sur du FIXE..

Peut-on faire valoir un engagement moral? Ainsi que les échanges d'e-mail avec la personne qui a rédigé le bail.

De plus, cela correspond à une augmentation de 38% par rapport à l'année dernière, ce qui nous semble énorme! La piscine et le jardin sont pourtant toujours les mêmes que l'année dernière!

Merci encore pour votre aide précieuse.

Les colocs

Par **mimi493**, le **28/09/2011** à **19:41**

Les charges fixes sont celles qui ne dépendent pas de votre consommation (par exemple si vous avez l'eau collective)